# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 17 juin 2021, à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence en personne et par téléconférence/vidéoconférence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## <u>L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :</u>

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des règlements 2021-105, 2021-106 et 2021-107 visant à modifier respectivement les règlements de zonage, de PIIA et permis et certificats
- 4. Appel d'offres déneigement
- 5. Participation municipale au projet MURALES en Petite Nation
- 6. Demande d'un commerce pour conteneur de la municipalité
- 7. Parole au public (séance à huis clos)
- 8. Levée de la séance

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

# 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18 h 30 aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

## 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-06-130 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

## QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation, avec l'ajout d'un point (7 – Entente de fin d'emploi à négocier avec employé #61-0002) puisqu'il y a présence et consentement de tous les membres, article 153 du Code municipal.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3- ADOPTION DES RÈGLEMENTS 2021-105, 2021-106 ET 2021-107 VISANT À MODIFIER RESPECTIVEMENT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE PIIA ET PERMIS ET CERTIFICATS

#### 2021-06-131

Adoption des règlements 2021-106 et 2021-107 visant à modifier respectivement les règlements de PIIA et permis et certificats

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 les projets de

règlement #2021-106 et #2021-107 visant à modifier les règlements de PIIA et des permis et certificats ont été

déposés;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par madame Nicole Proulx Viens

lors de cette même séance du conseil;

**ATTENDU QU'** une consultation publique écrite a eu lieu du 19 mai au 4

juin 2021, pour le règlement de PIIA, au cours de laquelle

aucun commentaire n'a été reçu;

ATTENDU QU' aucune modification n'a été apportée aux projets de

règlements déposés et les règlements soumis pour

adoption;

ATTENDU QUE mention est faite de l'objet des règlements, ses portées ainsi

que leurs applications;

## EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

#### QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les règlements portant les numéros 2021-106 et 2021-107 visant à modifier respectivement les règlements de PIIA et des permis et certificats.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### <u>Calendrier</u>

Avis de motion: 7 juin 2021 par résolution: 2021-06-121

Présentation des projets de règlements : 7 juin 2021

Avis public de consultation écrite pour règlement de PIIA : 19 mai 2021

Consultation publique écrite (PIIA): du 19 mai au 4 juin 2021

Adoption des règlements : #2021-106 et #2021-107 par résolution : 2021-06-131

#### 2021-06-132

Adoption du second projet de règlement 2021-105 visant à modifier le règlement de zonage

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 le projet de

règlement #2021-105 visant à modifier le règlement de

zonage a été déposé;

ATTENDU l'avis de motion donné par madame Nicole Proulx Viens

lors de cette même séance du conseil;

ATTENDU QU' une consultation publique écrite a eu lieu du 19 mai au 4

juin 2021, au cours de laquelle aucun commentaire n'a été

reçu;

ATTENDU QU' aucune modification n'a été apportée au projet de

règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

**ATTENDU QUE** mention est faite de l'objet du règlement, ses portées ainsi que son application;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

#### QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte le second projet de règlement portant le numéro 2021-105 visant à modifier le règlement de zonage;

#### QU',

Un avis public s'adressant aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande de participation à un référendum sera donné conformément à la procédure d'adoption de règlement d'urbanisme.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4- APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT

#### 2021-06-133

Appel d'offres déneigement

Messieurs Yves Laurendeau et Normand Bois se retirent sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QU' un appel d'offres a été émis pour l'entretien hivernal des

chemins et des trottoirs de la municipalité pour 2021-2024;

**ATTENDU QUE** le résultat d'ouverture des soumissions du 7 juin 2021 à 10 h 05, pour 3 années de contrat, incluant les taxes, est le suivant :

Option 1: Chemins villageois et ruraux -Service d'Excavation Jacques Lirette Inc. 519 041.64 \$

Option 3 : Chemins villageois et ruraux et trottoirs -Cie 9230-5663 Québec Inc. 660 138.36 \$;

ATTENDU QUE les documents exigés à l'intérieur du devis de soumission sont présents et réglementaires pour les deux soumissionnaires;

,

ATTENDU QUE tout manquement à l'une des conditions énumérées dans le cahier de charge peut rendre nul et sans effet le contrat en vigueur;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

#### **VOTE**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Gilles Tremblay	Maire			
M. Gaétan Labelle	Conseiller	1	X	
Mme Nicole Proulx Viens	Conseillère	2	X	
M. Maxime Proulx Cadieux	Conseiller	3	X	
M. Normand Bois	Conseiller	4		
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6		

#### QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la signature du contrat avec Cie 9230-5663 Québec Inc. au montant total de 660 138.36 \$ taxes incluses pour 3 ans;

#### QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-33000-443.

#### **ADOPTÉE**

# 5- <u>PARTICIPATION MUNICIPALE AU PROJET MURALES EN PETITE NATION</u>

### 2021-06-134

Participation municipale au projet MURALES en Petite Nation

ATTENDU QUE des municipalités ont manifesté leur intérêt pour la création de murales sur leur territoire au cours des dernières années;

ATTENDU QUE

ce projet d'envergure territoriale sera échelonné sur une période de 2 ans et permettrait l'atteinte de plusieurs objectifs, du plan de développement touristique, de la politique culturelle et du schéma d'aménagement de développement de la MRC;

ATTENDU QUE

ce projet aura, pour les municipalités, comme résultat l'attractivité accrue, la valorisation de l'histoire et de l'identité de la municipalité, l'ajout d'un attrait touristique et l'intégration de la municipalité à un circuit touristique;

ATTENDU QUE

la MRC de Papineau est le promoteur officiel du projet et en coordonne la réalisation;

ATTENDU QU'

il y a deux modalités de participation proposées, soient une murale réalisée sur un immeuble de propriété municipale, contribution financière demandée est de 10 000.00 \$, soit une murale réalisée sur une propriété privée, contribution demandée à la municipalité 7 500.00 \$ et celle du propriétaire privé est de 2 500.00 \$;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

#### **VOTE**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Gilles Tremblay	Maire			
M. Gaétan Labelle	Conseiller	1	X	
Mme Nicole Proulx Viens	Conseillère	2	X	
M. Maxime Proulx Cadieux	Conseiller	3	X	
M. Normand Bois	Conseiller	4	X	
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6		X

#### QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville confirme sa volonté de participer à ce projet MURALES en Petite Nation;

#### QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville souhaite la réalisation d'une murale sur un immeuble la municipalité (public ou privé) pour un montant maximal de 10 000.00 \$;

#### QUE,

La dépense soit financée par le surplus non affecté.

#### **ADOPTÉE**

## 6- <u>DEMANDE D'UN COMMERCE POUR CONTENEUR</u> <u>D'ORDURES DE LA MUNICIPALITÉ</u>

#### <u>2021-06-135</u>

Demande d'un commerce pour conteneur d'ordures appartenant à la municipalité

ATTENDU la demande reçue du commerce Ébénisterie Bianchi pour

l'achat d'un conteneur appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède un conteneur de 6 verges à la

station de pompage;

ATTENDU QU' il serait possible de louer ce conteneur en concluant un

contrat par écrit dans lequel il pourrait y avoir une clause

de reprise du conteneur;

## EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

#### QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville consent à louer au commerce l'Ébénisterie Bianchi, le conteneur de 6 verges situé à la station de pompage, pour un montant de 50.00 \$ par mois;

### QUE,

La directrice générale est autorisée à préparer et signer le contrat à cet effet.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 7- ENTENTE DE FIN D'EMPLOI À NÉGOCIER AVEC EMPLOYÉ # 61-0002

#### 2021-06-136

Entente de fin d'emploi à négocier avec employé # 61-0002

ATTENDU QU' il y a lieu de négocier une entente de fin d'emploi avec l'employé # 61-0002;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

#### **VOTE**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Gilles Tremblay	Maire			
M. Gaétan Labelle	Conseiller	1	X	
Mme Nicole Proulx Viens	Conseillère	2	X	
M. Maxime Proulx Cadieux	Conseiller	3	X	
M. Normand Bois	Conseiller	4	X	
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6	X	

# QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à traiter ce dossier au nom du conseil;

## QUE,

La dépense soit affectée aux comptes # 02-61000-141 et #02-61000-995.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 8- <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

# 2021-06-137

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

## QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h30.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire	Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.